

Décision modificative de l'acte constitutif d'une régie de recettes

DECISION n°A-2024-61

Régie de recettes Enfance Jeunesse n°2253

La Maire de Saint-Lambert-La-Potherie,

Vu les articles [R.1617-1](#) à [R.1617-18](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° [2012-1246](#) du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article [22](#) ;

Vu le décret n° [2022-1605](#) du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° [2022-408](#) du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du [28 mai 1993](#) relatif aux taux de l'indemnité de manquement des fonds susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;

Vu la délégation donnée par délibération de l'assemblée délibérante de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie en date du 25 mai 2020 permettant à Mme la Maire de créer – modifier – supprimer des régies en application de l'article [L.2122-22](#) al. 7 du CGCT ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du 25/06/2024


Le comptable public,
Par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques,
Magali LOUVEAU
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
COURONNE ANGERS
180 avenue Pierre Mendès France
49800 TRELAZE

DECIDE :

1. Le présent acte annule et remplace toutes les précédentes décisions, dont l'arrêté modificatif A-2022-78 du 15 septembre 2022 afférentes à l'acte constitutif de la régie désignée ci-dessous.
2. Il est institué une régie de recettes auprès du service Enfance Jeunesse de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie.
3. Cette régie est installée à mairie de Saint Lambert la Potherie, 4 rue Félix Pauger.
4. La régie encaisse les produits suivants :
 - 1) Inscriptions et activités du Quartier Jeunes, compte d'imputation : 7066
 - 2) Vente de produits fabriqués, compte d'imputation : 7018
5. Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
 - 1) Les espèces,
 - 2) Les chèques,
 - 3) Le paiement en ligne par PAYFIP par carte bancaire et virement unique,
 - 4) Le prélèvement
 - 5) Chèques vacances- papiers et dématérialisésElles sont toutes perçues contre remise à l'usager de quittances manuelles issues du quittancer P1RZ fourni par le SGC Couronne d'Angers.
6. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Maine-et-Loire.
7. Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.
8. L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.
9. Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.

Ce fonds de caisse se répartit de la façon suivante : 0 € pour la régie principale et 50€ pour la sous-régie.
10. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000€, dont la seule encaisse en numéraire est fixé à 500€.
11. Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus, tous les trimestre et au minimum une fois par semestre.
12. Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les trimestre, et au minimum une fois par semestre.

13. Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

14. Le mandataire suppléant percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur en cas de remplacement du régisseur titulaire.

15. La Maire et le comptable public assignataire de Saint-Lambert-La-Potherie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Saint-Lambert-La-Potherie, le
SIGNATURE DE L'AUTORITE QUALIFIEE

Signé électroniquement par : Corinne Grosset
Date de signature : 26/06/2024
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie

The image shows the official seal of the commune of Saint-Lambert-La-Potherie on the left, which is circular and contains the text 'SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE' and '1839'. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

Acte constitutif d'une sous-régie de recettes**DECISION n° 2024-62****Sous-régie Quartier-Jeunes n° 22531
REGIE ENFANCE JEUNESSE n°2253**

Mme la Maire de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie,

Vu les articles [R.1617-1](#) à [R.1617-18](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° [2012-1246](#) du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article [22](#) ;

Vu le décret n° [2022-1605](#) du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° [2022-408](#) du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délégation donnée par délibération de l'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Lambert-La-Potherie en date du 25/05/2020 permettant à Mme la Maire de créer – modifier – supprimer des régies en application de l'article [L.2122-22](#) al. 7 du CGCT ;

Vu la décision n°.A-2024-61 du 25/06/2024..afférente à l'acte constitutif de la régie de recettes Enfance Jeunesse instituée auprès du service Enfance Jeunesse de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du **28/06/2024**


Le comptable public,
Par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques,
Magali LOUVEAU
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
COURONNE ANGERS
180 avenue Pierre Mendès France
49800 TRELAZE

DECIDE :

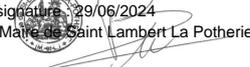
1. Il est institué une sous-régie de recettes auprès du service Enfance Jeunesse de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie.
2. Cette sous-régie est installée au 10 bis rue Félix Pauger- 49070 Saint-Lambert-La-Potherie.
3. La sous-régie encaisse les produits suivants :
 - -Activités et inscriptions du Quartier Jeunes : Imputation 7066
 - -Vente de produits fabriqués : Imputation : 7018
4. Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
 - Les espèces,
 - Les chèques,
 - Le paiement en ligne par PAYFIP par carte bancaire et virement unique,
 - Le prélèvement
 - Chèques vacances-papiers et dématérialisés

Elles sont toutes perçues contre remise à l'usager d'une quittance manuelle issue de P1RZ fourni par le SGC Couronne d'Angers.
5. Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du sous-régisseur.
6. Le montant maximum de l'encaisse que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000€.
7. Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur ou sur l'éventuel compte de dépôt de fonds de la régie dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus, au minimum une fois par trimestre.
8. Le sous-régisseur verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre.
9. La Maire et le comptable public assignataire de Saint-Lambert-La-Potherie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Saint-Lambert-La-Potherie, le

SIGNATURE DE LA Maire

Signature électronique par : Corinne Grosset
Date de signature : 29/06/2024
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie





ARRÊTÉ n° A-2024-70

**Arrêté portant décision d'un tarif communal
pour la vente de fer**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération D2020/44 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant au Maire délégation d'exercer, au nom de la Commune, les droits de fixer les tarifs des produits communaux n'ayant pas un caractère fiscal,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre un arrêté fixant les tarifs communaux,

Considérant que la Commune n'a pas d'utilité à conserver des morceaux de fer aux ateliers communaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tarif communal de la vente de fer est fixé aux tarifs suivants :

- Fer mêlé à cisailer : 0,16€/kg
- Fer léger à cisailer : 0.11€/kg

Article 2 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie de ST LAMBERT LA POTHERIE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 17/06/2024

La Maire,
Corinne GROSSET



Signé électroniquement par : Corinne
Grosset
Date de signature : 18/06/2024
Qualité : Maire de Saint Lambert La
Potherie



ARRÊTÉ n° A-2024-71

**Arrêté portant numérotation
13 Rue de La Coltrie
Sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AA 0109 est numérotée 13 Rue de La Coltrie.

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 21 juin 2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



ARRÊTÉ n° A-2024-72

**Arrêté portant numérotation
15 Rue de La Coltrie
Sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AA 0586 est numérotée 15 Rue de La Coltrie.

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 21 juin 2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



ARRÊTÉ n° A-2024-73

**Arrêté portant numérotation
17 Rue de La Coltrie
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AA 0119 est numérotée 17 Rue de La Coltrie.

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 21/06/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



**Arrêté portant numérotation
des nouvelles voies dans la cadre de l'adressage des
écarts
Sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la délibération 2023-72 du 26 juin 2023 et la délibération 2024/70 du 24 juin 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

Les parcelles ci-dessous sont adressées ainsi :

Parcelle	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
A0070	La Marionnière	3695 Route de Saint Clément de la Place
A0193	L'Aubriaie	805 Rue de l'Aubriaie
A0213	Le Carré	225 Route de la Chaussée
A243	Le Champ du Défait	760 Route de la Chaussée
A0407	Faux	747 à 751 Chemin des Faux
A0537	La Clairière	135 Chemin de la Clairière
A0586	Le Pertuis	421 Route de la Chaussée
A0623	Rocbrune	373 Chemin de la Clairière
A0629	Le Bois de la Chatterie	1595 Route du Bois de la Chatterie
A0739	La Dragonnière	1544 Route du Bois de la Chatterie
A0843	La Thuaudière	442 et 443 Route de la Landière
A0844	La Thuaudière	444 et 445 Route de la Landière
A0846	La Prée	105 Route de la Landière
A0883	Luigné	43 et 44 Route de la Landière
A0884	Luigné	2648 Route de Saint Clément de la Place
A0886	L'Orangerie	262 Chemin de la Morozière
A0912	Les Agneaux	3163 Route de Saint Clément de la Place
A0951	Les Landières	1250 Route de la Landière
A0964	Le Pertuis	453 Route de la Chaussée
A0996	La Coltrie	500 Chemin de la Morozière
A1024	Le Grand Mainguet	66 Chemin du Grand Mainguet
A1025	Le Grand Mainguet	67 et 68 Chemin du Grand Mainguet
A1041	La Coltrie	451 Chemin de la Morozière
A1042	La Coltrie	450 Chemin de la Morozière

A1045	Les Bouillons Rouges	490 Chemin des Bouillons
A1046	Les Bouillons Rouges	450 Chemin des Bouillons
A1047	La Morosière	610, 611, 612 et 613 Chemin de la Morozière
B0015	Morisson	1146 Route des Essarts
B0052	Beaumortier	310 Chemin de Beaumortier
B0125	La Buronnière	182 Chemin de la Bazinière
B0141	L'Archerie	2481 Route de la Chaussée
B0150	La Farauderie	502 Route des Essarts
B0154	La Farauderie	500 et 501 Route des Essarts
B0163	Pont Perrain	194 et 195 Route des Essarts
B0201	Le Défait du Morisson	100 Chemin du Défait
B0237	2 Les Trois Chênes	2 Chemin des Trois Chênes
B0254	La Perrière	422 Chemin de la Perrière
B0266	La Bazinière	463 Chemin de la Bazinière
B0333	Flutourne	218 Chemin de Flutourne
B0671	Le Bois du Vieux	1555 Rue des Landes
B0672	Le Bois du Défay	1258 Rue des Landes
B0879	Le Bas Défait	643 Route de la Chaussée
B0884	La Mainguettière	1372 Route de la Chaussée
B0894	Le Pré de la Chaussée	904 Route des Essarts
B0897	La Cotinière	1166 Route de la Chaussée
B0902	Le Défait des Lauriers	1134 Route de la Chaussée
B0906	Le Landreau	1009 Route des Essarts
B0913	Les Brumes/ 1 Les Trois Chênes	880 Route de la Chaussée
B0937	Les Eglantiers	708 Route des Essarts
B0940	3 Les Trois Chênes	1 Chemin des Trois Chênes
B0945	7 Les Trois Chênes	7 Chemin des Trois Chênes
B0953	La Retardière	737 Route des Essarts
B0981	11 Les Trois Chênes	11 Chemin des Trois Chênes
B0982	13 Les Trois Chênes	13 Chemin des Trois Chênes
B0986	La Petite Rocée	672 Route des Essarts
B0993	17 Les Trois Chênes	17 Chemin des Trois Chênes
B0994	15 Les Trois Chênes	15 Chemin des Trois Chênes
B1151	Le Défait	920 Route de La Chaussée
B1177	5 Les Trois Chênes -gîte	3 Chemin des Trois Chênes
B1217	9 Les Trois Chênes	9 Chemin des Trois Chênes
B1247	Le Manoir de la Chaussée	3373 Route de la Chaussée
B1248	Le Manoir de la Chaussée	3372 Route de la Chaussée
B1376	5 Les Trois Chênes	5 Chemin des Trois Chênes
B1377	Bon Coin	1010 Route des Essarts
B1537	Chantoiseau	4 Chemin de Gagné
B1548	Le Château de la Chaussée	3062 Route de la Chaussée

B1549	Le Château de la Chaussée	2978 Route de la Chaussée (-0.727 47.496°) 2979 Route de la Chaussée (-0.728 47.496°) 2980 Route de la Chaussée (-0.729 47.495°)
B1609	Les Landes	1975 Rue des Landes
B1613	4 Les Trois Chênes	4 Chemin des Trois Chênes
B1655	Gagné	14 Chemin de Gagné
B1656	Gagné	12 Chemin de Gagné
ZB0010	La Fessardière	702 et 779 Rue de la Coltrie
ZB0020	La Giletterie	649 et 713 Rue des Potiers
ZC0030	Le Petit Mainguet	120 Chemin du Petit Mainguet
ZC0031	Les Terrières	562 Route de Saint Clément de le Place
ZC0034	La Pâquerette 1	1 Chemin de la Pâquerette
ZC0037	La Pâquerette 3	3 Chemin de la Pâquerette
ZC0041	La Pâquerette 7	7 Chemin de la Pâquerette
ZC0042	La Pâquerette 9	9 Chemin de la Pâquerette
ZC0047	La Pâquerette 8	8 Chemin de la Pâquerette
ZC0048	La Pâquerette 6	6 Chemin de la Pâquerette
ZC0049	La Pâquerette 4	4 Chemin de la Pâquerette
ZC0051	La Pâquerette 2	2 Chemin de la Pâquerette
ZC0054	Le Chêne Vert	267 Route de Saint Clément de la Place
ZC0055	Le Chêne Vert	199 Route de Saint Clément de la Place
ZC0056	Le Chêne Vert	229 Route de Saint Clément de le Place
ZC0061	Le Vallon	137 Route de Saint Clément de la Place
ZC0063	Les Lilas	88 Route de Saint Clément de le Place
ZC0064	Les Cinq routes	1 Route de La Meignanne
ZC0067	Les Sources	230 Route de Saint Clément de le Place
ZC0087	L'Yeuse	182 Route de Saint Clément de la Place
ZC0089	La Grande Lande	3 Route de La Meignanne
ZC0091	La Pâquerette 5	5 Chemin de la Pâquerette
ZD0039	Les Buissons	610 à 613 Chemin des Buissons
ZE0039	19 Chemin de la Mallerie	120 Chemin de la Mallerie
ZE0056	La Giletterie	714 Rue des Potiers
ZE0057	La Giletterie	692 Rue des Potiers

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 04/07/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



**Arrêté portant numérotation
Rue de la Mallerie
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la délibération DEL20214/70 du 24 juin 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

Les parcelles ci-dessous sont numérotées comme suit:

Numéro de parcelle	Adresse
AA0503-AA0504	1 Rue de la Mallerie
AA0197	3 Rue de la Mallerie
AA0362	5-7-9 Rue de la Mallerie
AA0360	11-13 Rue de la Mallerie
AA0379	15-17 Rue de la Mallerie
AA0201	16 Rue de la Mallerie
AA0202	14 Rue de la Mallerie
AA0204	12 Rue de la Mallerie
AA0205	10 Rue de la Mallerie
AA0434-AA0436	8 Rue de la Mallerie
AA0208	6 Rue de la Mallerie

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 04/07/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



ARRÊTÉ n° A-2024-79

Arrêté portant attribution de marché public de la commune de Saint-Lambert-la-Potherie.

Mission de Maîtrise d'oeuvre – Installation PAC sur champs de sondes - Bâtiments publics

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable à raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Le marché à procédure adaptée concernant les missions de Maîtrise d'oeuvre pour la mise en place de PAC sur champs de sonde (géothermie) sur différents sites de la commune de Saint-Lambert-La-Potherie à savoir la mairie, l'espace G. Sand, les écoles maternelle et élémentaire, le restaurant scolaire et le bâtiment périscolaire est confié au groupement suivant :

INDDIGO (mandataire) 4 av. Millet 44000 NANTES N° SIRET : 402 250 427 00109	NOVAM rue Copernic – Pole Activ'Océan – 85300 CHALLANS SIRET 321 610 313 00074
TRISTAN LAFON ARCHITECTE 110, Boulevard de Charonne – 75020 PARIS N° SIRET : 812 912 186 00010	FONDASOL HYDROGEOLOGIE Route de Bessières - CS 90016 – 31241 L'Union Cedex N° SIRET : 58262156100791
GEO-FOR 21, rue de la Guillauderie – Parc d'Activités de Tournebride – 44118 LA CHEVROLIERE N° SIRET : 391 956 505 00039	

Pour les montants suivants :

Test réponse thermique : 22 725,00€HT soit 27 270,00€ TTC

Missions de conception : 36 600,00€ HT soit 43 920,00€ TTC

Missions de réalisation : 40 075,00€ HT soit 48 090,00€TTC

Soit un total de 99 400,00€ HT et 119 280,00€TTC

ARTICLE 2

Madame la directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-La-Potherie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le préfet et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 25/06/2024

La Maire
Corinne GROSSET



Signé électroniquement par : Corinne Grosset
Date de signature : 25/06/2024
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie

Arrêté n°A2024-83 de nomination de mandataire permanent

Sous-régie de recettes Quartier Jeunes n°22531 Régie de recettes ENFANCE JEUNESSE n° 2253

La Maire de Saint-Lambert-La-Potherie ,

Vu la décision n° A-2024-61 en date du 28/06/2024 établissant l'acte constitutif de la régie de recettes ENFANCE JEUNESSE n°2253 ;

Vu la (dernière) décision n° A- 2024-62 en date du 29/06/2024 établissant l'acte constitutif de la sous-régie de recettes Quartier-Jeunes n°22531 ;

Vu l'avis conforme préalable du régisseur titulaire (intérimaire) et du(des) mandataire(s) suppléant(s) en date du 04/07/2024 ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du 05/07/2024

Le comptable public,
Par délégation,
L'inspectrice des Finances publiques,
Magali LOUVEAU
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
COURONNE ANSERS
180 avenue Pierre Mendès France
49800 TRELAZE

ARRETE :

1. M. Pierre MARTIN, est nommé mandataire permanent de la sous-régie de recettes Quartier-Jeunes n°22531, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de celle-ci et pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie principale de recettes Régie Enfance-Jeunesse n°2253.
2. Le(s) mandataire(s) ne doit (doivent) pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.
3. Le(s) mandataire(s) est (sont) tenu(s) d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Saint-Lambert-La-Potherie, le 05/07/2024

Signature de l'ordonnateur

Signature du ou des mandataire(s)

Signature du régisseur titulaire
(intérimaire), précédée de la formule
manuscrite « Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation

Signature du(des) mandataire(s)
suppléant(s),
précédée de la formule manuscrite « Bon
pour acceptation »

Bon pour acceptation



ARRÊTÉ n° A-2024-87

**Arrêté portant numérotation
10bis rue de la Coltrie
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

Les parcelles AA 703 et AA 702 sont numérotées : 10bis rue de la Coltrie

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 15/07/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE



ARRÊTÉ n° A-2024-88

**Arrêté portant numérotation
37 TER rue des Landes
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,
VU le Code de la Voirie Routière ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

La parcelle AC 518 est numérotée : 37 TER rue des Landes

ARTICLE 3 –

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 17/07/2024
L'adjoint à l'urbanisme,
Henri VOISINE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE ST LAMBERT LA POTHERIE

La Maire de la commune de Saint Lambert la Potherie,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL2024/33 du 25 mars 2024 de vote du budget primitif 2024, donnant délégation de pouvoir à la Maire :

- pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles (hors-012) de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **82 515,40€**.

- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section (maximum 7,5%), soit un plafond de **396 349,38€**.

ARRÊTE**ARTICLE 1^{er}**

Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget	Section	Imputations	Chapitres /opération	Montants
22500	INV	2031 – Frais d'études	202401	+ 60 000,00€
		2033 – Frais d'insertion	202401	+ 2 000,00€
		2313 – Immobilisation en cours	202401	- 62 000,00€

Ce virement de crédits totalise 62 000,00€ mouvementés soit environ 1,173% des dépenses réelles d'investissements.

ARTICLE 2

Madame la directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-La-Potherie est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressé à Monsieur le préfet et le SGC Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie, Le 09/08/2024

La Maire
Corinne GROSSFT



Signé électroniquement par : Corinne Grosset
Date de signature : 12/08/2024
Qualité : Maire de Saint Lambert La Potherie